

République Française  
Département 43

**Extrait des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de Saint-Ilpize**

Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Pouvoir : 1

**Date de convocation : 23/03/2026**  
**Date d'affichage : 23/03/2026**

**N° 2026\_03-27-09**

**Séance du 27 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à 18h 00, le conseil municipal de Saint-Ilpize, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle Roussel, maire.

Étaient présents : Lucie Bissier, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Pascal Comte, Martine Defay, Estelle Klein, Jodie Losse, Marine Lemoine, Alain Rolland, Isabelle Roussel  
Absent : Jean-Louis Bouche, pouvoir donné à Isabelle Roussel  
Secrétaire de séance : Martine Defay

**Objet : désignation d'un représentant de la commune au conseil d'école**

Le conseil d'école est l'instance qui vote en particulier le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école.

L'article D. 411-1 du Code de l'éducation précise que dans chaque école, le conseil d'école est composé notamment de deux élus : le maire ; un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Suite au renouvellement intégral du conseil municipal, il convient de désigner un nouveau représentant de la commune de Saint-Ilpize pour siéger au conseil d'école de l'école de Villeneuve-Saint-Ilpize.

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que le maire ou son représentant est membre de droit et qu'il convient de désigner un nouveau représentant parmi les membres du conseil municipal, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10+1 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE :

- de ne pas procéder à cette désignation à bulletin secret
- et de désigner Mme Martine Defay en tant que représentante de la commune de Saint-Ilpize au conseil d'école de l'école de Villeneuve-Saint-Ilpize.

Pour extrait, copie conforme

Le maire : Isabelle Roussel

A Saint-Ilpize le 27 mars 2026

